

La Lettre

D'ALAIN CLAEYS

N°125 - Février 2010

Dettes publiques : la crise n'explique pas tout

La « hausse des déficits et de la dette, imputable à la crise, mais aussi à des décisions d'effet durable, a entraîné le dépassement de tous les repères bâtis ces dernières années pour piloter les finances publiques. »

Les règles en ce domaine ont été insuffisantes, ou n'ont pas été respectées, et les données provisoires disponibles montrent que le déficit structurel a été accru. » On ne saurait être plus clair.

C'est en ces termes que la Cour des Comptes, la plus haute autorité en termes de juridiction financière, vient de conclure la présentation de son rapport public annuel 2010 en grande partie consacrée aux déficits de l'État.

Mais où en est-on exactement ? L'Union Européenne (UE) a établi des critères qui, s'ils sont évidemment contestables, ont au moins le mérite d'exister. Pour l'UE, un déficit public supérieur à 3 % du PIB ou une dette publique au-delà des 60 % du PIB constituent un déficit public excessif.

Et le constat de la Chambre est accablant tout le long des vingt-trois pages que dure ce quasi-réquisitoire contre la politique du gouvernement.

Lors de la présentation du projet de loi de finances initiale pour 2010, le Gouvernement a annoncé un déficit public à 8 % du PIB et une dette à 90 % du PIB à l'horizon 2012.

À ceux tentés par l'idée de mettre cette situation sur le dos de la crise, la Cour répond sans ambages : « Dans le contexte de crise de l'année 2009, les limites posées aux déficits et aux dettes ne pouvaient qu'être repoussées ou dépassées. [...] Le déficit a cependant été aggravé par une maîtrise insuffisante des dépenses publiques et par des mesures de réduction durable des prélèvements obligatoires.

Comment en est-on arrivé là ? Sur le volet dépenses, la chose est entendue : hors mesure de relance, le coût des créations et augmentations de dépenses fiscales est supérieur à celui des dispositifs supprimés ou réduits.

Dans le même ordre d'idée, même la fameuse Révision générale des politiques publiques (RGPP), pourtant censée produire des économies budgétaires, ne trouve pas grâce à ses yeux.



La Cour la tacle ainsi : elle « devait initialement conduire à s'interroger sur la raison d'être des politiques publiques afin de dépasser la logique des moyens. Il s'agit très généralement de « faire mieux avec moins », sans réexaminer les missions. [...] Rares sont finalement les abandons, ou même les allègements de la charge de travail des administrations, par ailleurs souvent désorganisées, notamment au niveau territorial. »

taxe professionnelle et hors mesures de relance. » Et la Cour des Comptes d'ajouter : « La baisse du taux de TVA sur la restauration [...] contribue à réduire les recettes fiscales nettes de l'État de 1,5 milliard d'euros en 2009 et de 3 milliards d'euros à partir de 2010. »

Au chapitre des recettes, les critiques contre le Gouvernement ne sont pas moins lourdes. « L'ensemble des mesures fiscales nouvelles contribuent à réduire les recettes fiscales nettes de l'État d'environ 6 milliards d'euros en 2009 et de 2 milliards d'euros de plus en 2010, hors réforme de la

Les Collectivités locales que l'État accuse de tous les maux ont, elles, l'obligation de présenter des budgets en équilibre et n'ont pas le droit d'emprunter pour assurer leur fonctionnement. Ces sages dispositions devraient être méditées par ceux qui, trop enclins à juger les autres, en oublient de s'évaluer.

Alain Claeys
Député de la Vienne
Maire de Poitiers
(23/02/10)

Retrouvez Alain Claeys,
sur Facebook
alainfacebook@gmail.com

À l'Assemblée nationale

Alain Claeys a participé au scrutin public pour la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, aux réunions sur la discussion du projet de loi sur la sécurité intérieure, au débat sur les exonérations de cotisations sociales dans les zones franches urbaines.

Dans le cadre de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, il a notamment auditionné :

- M^{me} Christine Lagarde, Ministre de l'Economie et M. Eric Woerth, Ministre du Budget, sur le projet de loi de finances rectificative pour 2010 contre lequel il a voté lors du scrutin public,

Alain Claeys a également participé à de nombreuses réunions sur :

- la proposition de résolution relative à la création d'une

commission d'enquête sur les dépenses d'études d'opinion relevant des crédits budgétaires votés par le Parlement depuis 2007,

- divers amendements au projet de loi de finances rectificative,

- la désignation d'un rapporteur sur la proposition de loi visant à améliorer l'indemnisation des victimes de dommages corporels à la suite d'un accident de la circulation,

Dans le cadre de la Mission d'Évaluation et de contrôle (MEC) sur le Crédit impôt recherche, il a participé à plusieurs réunions de préparation des travaux de la mission qui vont avoir lieu jusqu'en juin.

Il était présent à l'audition ouverte à la presse de M. René Ricol, Commissaire général à l'investissement sur les modalités de l'emprunt national.

Dans la circonscription

A Poitiers, Alain Claeys était présent aux 10 ans du relais Georges Charbonnier, à la cérémonie des Vœux de Vitalis, à la remise de récompenses lors du Meeting national du Comité départemental de la Vienne d'Athlétisme organisée au CREPS de Boivre, à l'arrivée de la randonnée pédestre de la Chandeleur organisée par la section Cyclotourisme du Foyer du Porteau.

Il a rencontré les responsables de l'association l'Éveil pour inaugurer leur nouvelle épicerie sociale des Couronneries et visiter leur restaurant social récemment rénové. Il a aussi inauguré la médiathèque des Couronneries et le programme immobilier d'éco-construction du Parc à Fourrage.

Alain Claeys a assisté à l'inauguration de la salle omnisports

Eric Tabarly de Buxerolles et à celle de l'espace Marc Challeau à la Cave du Haut Poitou située à Neuville de Poitou.

Il était présent à la cérémonie des vœux de la Communauté de Communes du Mirebalais.

Le Conseiller général Jean-Daniel Blusseau a représenté Alain Claeys à la cérémonie des vœux de Montamisé et la Conseillère régionale et députée suppléante, Martine Daban à celle de Bignoux.

Il a été représenté par le Conseiller général du canton de Neuville, Yves Rouleau, pour la cérémonie de la Sainte Barbe des Sapeurs-Pompiers du Centre de Secours de Vendevre du Poitou.

Prochaine parution :
le 26 mars 2010

Quand la crise accélère la spirale du surendettement

Le crédit à la consommation renouvelable, autrement appelé crédit revolving semble être un accélérateur du surendettement des familles.

La crise économique qui sévit a aggravé les difficultés des ménages les plus modestes : entre Janvier et Septembre 162 171 dossiers ont été déposés à la Banque de France ce qui représente une augmentation de 17 % (+ 20 % en Poitou-Charentes

durement touché dans plusieurs bassins d'emploi). Certes l'endettement moyen s'est accru mais il semble aggravé par la multiplication des crédits à la consommation pour « boucler les fins de mois ».

Diminution des revenus et accumulation de crédits conduisent le plus souvent à un naufrage financier dont bien des familles peinent à se remettre, car l'exclusion bancaire entraîne

pratiquement toujours une exclusion sociale.

Alors, interdire les crédits à la consommation renouvelables ? Ou les encadrer assez strictement pour protéger les emprunteurs ? Des mesures s'imposent, rapides et efficaces.

Martine Daban
Députée suppléante
Conseillère régionale



Alain Claeys, Député,
16 rue du Mouton
86000 Poitiers
e-mail :
aclaeys@assemblee-nationale.fr
Tel : 05 49 50 97 79